



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2021

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 24 Février 2021, sous la présidence de Madame Christine GUTTIN, Maire, assistée de MM. Jacques IVOL, Sylviane COLUSSI, Karine LETELLIER, Jean-Claude JULLIN, Adjoint.

PRÉSENTS : Mmes MM. Christine GUTTIN, Maire, Jacques IVOL, Sylviane COLUSSI, Karine LETELLIER, Jean-Claude JULLIN, adjoints ; Eléonore BEL, Arlette BERNARD, Pierre CARRE, Maud GIROUD-GARAMPON, Bernard LY, Alexie MALTHERRE, Marie OLIVER, Olivier ROBERT, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSES : MMES mm ; Lilyan DELUBAC, adjoint, Julia BESSON, Rodolphe STEPHANE ayant respectivement donné procuration à Mmes MM. JULLIN, GIROUD-GARAMPON et BERNARD ; Stéphanie BOSQUET, Maxime CIARDULLO et François LADET, conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. IVOL.

Le PV de la séance précédente du 21/01/2021, sera approuvé lors de la prochaine séance.

Mme le Maire rappelle qu'à l'issue de ce conseil sera présenté le budget prévisionnel 2021 aux élus.

DELIBERATION N°2021-10 : RENOUELEMENT DU BAIL AVEC TDF :

Madame le Maire et M. LY rappellent le bail en date du 03/12/1996 consenti par la commune à Bouygues Telecom, pour la location d'un terrain d'environ 45m² sis lieudit « Buissonnet » formant une partie de la parcelle cadastrée section AD n°610, d'une contenance totale de 1641m², sur lequel est implanté un site radioélectrique.

Par acte de cession conclu entre Bouygues et TDF le 23/06/2003, le dit bail a été cédé au profit de cette dernière.

TDF souhaitant redéfinir les conditions de cette location, une nouvelle convention qui annule et remplace, à compter de la prise d'effet, le bail sus indiqué du 03/12/1996. Une nouvelle convention a donc été signée le 20/10/2003 (délibération prise par l'assemblée délibérante en date du 24/07/2003).

Le bail susvisé arrivant à échéance le 19/10/2027, les parties ont convenu de poursuivre l'occupation de TDF conformément aux conditions visées dans le projet de convention dont Mme le Maire donne lecture, qui a été établi après renégociations.

La participation financière de TDF se répartie comme suit : 1400€ de part fixe, et 1600€ de part variable, soit une participation annuelle de 3000€. Compte-tenu des projets communaux importants, M. ACHARD, représentant TDF, a proposé un versement intégral, en 2021, des loyers d'un montant de 60 000€ correspondant aux 20 années du bail.

En cas de dénonciation du bail, soit de la part de TDF, que de la commune, aucun remboursement ne sera effectué par la commune sur la part déjà réglée.

Ce projet de bail annule et remplace celui courant jusqu'en 2027, et part pour une durée de 20 ans à compter de 2021.

M. JULLIN remarque qu'il faudrait alerter TDF concernant la sécurité du site et leur conseiller de mieux sécuriser les lieux par la pose d'un portail plus haut notamment.

Mme le Maire propose à l'assemblée municipale de se prononcer.

ADOpte A : 14 voix POUR ; 1 voix CONTRE (M. DELUBAC) et 1 ABSTENTION (Mme BEL).

DELIBERATION N°2021-11 : MANDAT DONNE AU CDG38 AFIN DE DEVELOPPER UN CONTRAT DE PRESTATIONS SOCIALES : OFFRE DE TITRES RESTAURANT POUR LE PERSONNEL COMMUNAL. :

Madame le Maire informe que le personnel communal effectue régulièrement la demande pour la mise en place de titres restaurant.

Le Centre de Gestion de l'Isère procède actuellement à la consultation en vue de proposer un contrat cadre d'action sociale sous la forme de titres restaurant en direction des personnels territoriaux des collectivités et des établissements publics de l'Isère qui en auront exprimé le souhait, en application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 71 et 20.

Le CDG38 propose de négocier un contrat cadre, ouvert à l'**adhésion facultative des collectivités**, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Cette action sociale aura forcément une incidence sur le budget puisque la participation de l'employeur s'élève entre 50 et 60% du ticket restaurant.

Mme le Maire propose à l'assemblée municipale de se prononcer sur ce projet d'adhésion.

ADOpte A L'UNANIMITE.



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2021

DELIBERATION N°2021-12 : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES D'EXPLOITATION DES ESPACES PUBLICS (EEP) AVEC LE PAYS VOIRONNAIS.

Madame le Maire rappelle que l'Unité des exploitations des Espaces Publics du Pays Voironnais met à disposition des communes ses compétences et ses équipements pour réaliser des travaux d'entretien de voirie et de maintenance de l'espace public. Elle apporte ainsi un soutien technique aux communes, des moyens humains et matériels supplémentaires en permettant une mutualisation des équipements.

Au fil des années, la gamme d'équipements proposés s'est étoffée afin d'offrir un service diversifié grâce à une flotte d'engins performants et une équipe d'agents polyvalents et qualifiés pour accompagner les communes dans leurs travaux d'entretien.

Suite aux élections de 2020, une nouvelle collaboration entre les communes et le Pays Voironnais avec d'éventuelles nouvelles conditions d'intervention.

Mme le Maire soumet à l'assemblée municipale le projet de convention qui reprend dans les grandes lignes les mêmes conditions d'intervention que la précédente convention arrivée à échéance le 31/12/2020, conclue pour une durée de un an, soit jusqu'au 31 décembre 2021, renouvelable tacitement pour une durée de 1 an chaque année jusqu'au 31 décembre 2027 au plus tard.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2021-13 : PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2019 DES SERVICES TRANSPORTS, EAU ET ASSAINISSEMENT :

Madame le Maire présente à l'assemblée municipale les rapports 2019 des services Transports, Eau et Assainissement du Pays Voironnais.

Les élus ayant pu prendre connaissance de ce rapport, Madame le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur celui-ci.

Les élus reconnaissent avoir pris connaissance des rapports 2019 concernant les services Transport, Eau et Assainissement du Pays Voironnais.

QUESTIONS DIVERSES :

Age et Vie : Les portes ouvertes sont prévues le 31/03, et la société « Ages et Vie » s'occupe de la communication et des invitations. Ouverture prévue le 10/05.

Logements sociaux Valrim Domaine des Rampeaux : la réunion d'attribution des logements aura lieu le 07/04.

Centre de loisirs de la Valdaine : Présentation aux élus de la commission enfance et jeunesse du projet lors de la prochaine réunion fixée le 10 mars à 18h15.

Maison Médicale : Quelle sera le nouvel adressage du site ? M. JULLIN propose de maintenir la dénomination de l'avenue du 19 mars 1962 car la voirie est un prolongement de cette voirie communale. Avis unanime des élus.

Chemin de l'Ainan : Mme BEL remarque qu'une signalétique « Voie sans issue » a été mise en place. Est-il prévu de poser un panneau de limitation de vitesse ? De changer de dénomination ? M. JULLIN répond négativement.

Mme LETELLIER remarque de nouveau la formation d'un étang sur le terrain propriété « Rivière » suite aux fortes pluies

Vaccination Covid : Mme OLIVER fait part des échanges avec M. KOCH, membre du CCAS sur les personnes isolées dans les hameaux chirenois qui pourraient bénéficier de bons de transport de la CPAM pour se rendre dans les centres de vaccination.

Marché : Un collectif de chirenois a diligenté une enquête via les réseaux sociaux sur un projet de marché sur la commune regroupant dans un premier temps un fromager, un primeur ainsi qu'un producteur de viande. Celui-ci serait proposé sur le parvis de l'école maternelle les jeudis soirs de 16H00 à 19H00. Gratuité durant les 6 premiers mois, avec convention si les producteurs souhaitent maintenir ce marché.

Séance levée à 20H15